

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée pour être tenue le jeudi 24 février 2022, à 12 h 30 ajournée.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, était présente la conseillère, madame Joan Raymond.

Étaient absents, les conseillers et conseillère suivants : monsieur David Monette, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du projet de règlement # 128-2018-A12 (P) amendant le règlement de zonage # 128-2018 afin de modifier la norme du pourcentage de pente exigé pour les rampes ou allées d'accès.
4. Avis de motion du règlement # 128-2018-A12 amendant le règlement de zonage # 128-2018 afin de modifier la norme du pourcentage de pente exigé pour les rampes ou allées d'accès.
5. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux, sentiers et espaces naturels – Lots projetés # 6 486 467 à # 6 486 470 – Rue des Cimes.
6. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux, sentiers et espaces naturels – Lots projetés # 6 486 471 à # 6 486 477 – Rue des Cimes.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, après les trente minutes d'attente prévues à l'article 327 de la *Loi sur les cités et villes*, n'a pu constater le quorum.

2. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

Étant 13 h 00, les affaires à l'ordre du jour n'ayant pu être traitées, il a été décidé par le maire, monsieur Gilles Boucher et la conseillère, madame Joan Raymond d'ajourner la séance extraordinaire au samedi 26 février 2022 à 16 h 30.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière